

*Initiatives parlementaires*

J'ai essayé, dans ma petite tête, de faire le calcul et j'en suis arrivé à moitié-moitié environ. Cinquante pour cent d'entre eux sont violents, et 50 p. 100 ne le sont pas.

Puis je me suis souvenu des années où j'ai travaillé comme bénévole dans les prisons, à titre de conseiller auprès des jeunes surtout. Un certain nombre de jeunes de 18 et 19 ans n'étaient pas violents. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi ils avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement aussi longues parce qu'ils n'étaient pas violents. Il existe d'autres types de peine qui auraient été plus appropriés dans leur cas. Le plus étonnant dans tout cela, c'est que ces jeunes-là étaient sans doute en prison en raison d'un problème de drogue. S'ils n'avaient pas eu de problèmes avec la drogue, ils n'auraient pas été en prison.

Que fait notre système de justice? Nous mettons ces gens derrière les barreaux, nous allons les réinsérer dans la société et en faire de bons citoyens. Est-ce ainsi que cela se passe? J'ai visité beaucoup de prisons au Canada et, si certains de mes vis-à-vis le font, ils constateront, en parlant avec les détenus et avec les gardiens, qu'il est dix fois plus facile de se procurer de la drogue en prison que dans les rues de nos villes.

Il y a le problème de la drogue. Nous mettons un criminel dans un lieu où il est plus facile que partout ailleurs de se procurer de la drogue. Puis, six ou sept ans plus tard, nous le remettons en liberté. Il a participé à un nombre indéterminé de programmes parce qu'il sait ce qu'il faut faire, mais nous ne l'avons pas sevré de la drogue parce que nous ne pouvons pas en empêcher la circulation.

Ce n'est pas ainsi que les libéraux voient les choses. Ce n'est pas pour régler ce problème qu'ils prendront des mesures énergiques. Ils publieront plutôt un gros document disant ceci: «Vous, agriculteurs, chasseurs de canards, lièvres, marmottes et autres bestioles, peu importe qui vous êtes, c'est à vous que nous allons nous en prendre. Vous allez enregistrer vos armes. Elles sont à la source du problème.»

Le jour suivant, on entendait le procureur général de l'Ontario affirmer: «Bon sang!, les camions passent avec des criminels au volant et nous ne les arrêtons pas.» Les autorités ne savent même pas ce qu'il y a dedans. Probablement des armes.

Dans un autre coin de la frontière, ce sont des bateaux qui traversent sans que personne les arrête. On s'entend pour dire que, si le bateau s'amarre dans un certain coin, il est probablement plein de boisson. S'il s'arrête ailleurs, ce doit être des armes. S'il se rend dans un troisième endroit connu, il transporte probablement de la drogue. Mais on n'a aucun moyen de le vérifier.

Nous dépensons probablement quelque chose comme plusieurs millions de dollars pour produire le projet de loi C-68, qui ne fera rien pour régler ce genre de problème. Pourquoi ne pas plutôt investir ces millions dans une patrouille frontalière, pour commencer à contrer la criminalité? C'est ce que la députée voulait faire avec son projet de loi: commencer à contrer la criminalité et cesser de faire des tracasseries aux imitations. Promenez-vous dans la rue, un jour, et si quelqu'un arrive derrière vous et vous pointe ce crayon dans le dos en vous disant: «Votre portefeuille ou je tire!», j'aime autant vous dire que vous allez être traumatisé. Ce crayon aurait bien pu être un .38.

C'est ainsi qu'agissent les gens de cette sorte. Ce sont ces gens que vous voulez. Mettons-les en prison. Examinons des programmes de remplacement pour ceux qui ne sont pas à leur place en prison. Essayons vraiment d'aider ceux qui peuvent s'en sortir et laissons croupir derrière les barreaux ceux qui sont violents et dangereux, dont c'est la place. Cela permettrait d'épargner beaucoup d'argent.

Arrêtez de rédiger des documents. Suffit. Toute la matinée, les victimes se sont vu refuser l'aide du gouvernement. De tout l'après-midi, à propos du projet de loi C-45, aucun député de la majorité n'a même mentionné les victimes, mais les 13 députés du Parti réformiste qui ont pris la parole ont défendu les droits des victimes. Personne de l'autre côté ne s'est levé pour faire la même chose. D'ailleurs ils ont rejeté toutes nos motions.

Je parie qu'ils rejeteront celle-ci également. Je suis même prêt à le parier tout de suite d'ailleurs, car c'est tout à fait logique. C'est ce que les Canadiens veulent. Ils n'utilisent pas leur tête. Ils écoutent les minus du premier rang. On tire les ficelles et les marionnettes se lèvent et appuient. Il faut mettre fin à cela. J'en ai marre, les Canadiens en ont marre. Commençons à combattre le crime et cessons d'être aussi ridicules.

**Mme Catterall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le débat d'aujourd'hui et en particulier le discours que l'on vient d'entendre, et dans celui-ci les dernières remarques du député de Wild Rose tout spécialement, imputent des mobiles aux autres députés de cette Chambre. J'estime que c'est contraire à la procédure de cet endroit.

Je vous demanderai, monsieur le Président, de prendre cela en délibéré et de dire à la Chambre si, oui ou non, les députés devraient continuer à prêter des mobiles à leurs collègues.

J'ai une parenthèse à faire. L'autre côté a fait de nouveau la même erreur en m'accusant de me sentir coupable. Lorsque je rentre à la maison, je dors très bien, merci.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je remercie la députée de son intervention. J'ai suivi le débat très attentivement. Il me semble me souvenir qu'il y a quelques mois, un débat sur le même sujet a également soulevé des opinions très arrêtées. À mon avis, les commentaires formulés aujourd'hui portaient sur des points de discussion et ne constituaient pas un rappel au Règlement.

Puisque aucun autre député ne désire participer au débat et puisque nous n'avons pas considéré que la motion pouvait faire l'objet d'un vote, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce qu'il soit 18 h 30.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Y a-t-il consentement unanime pour qu'il soit 18 h 30?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)